

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

Le 23 avril deux mil dix-neuf une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 29 avril 2019.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Débat avec M. FRANCO Emmanuel, président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe sur ses orientations générales et fiscales.
- ▶ Communauté de Communes du Val de Sarthe.
Rapport de la CLECT sur l'attribution de la Commune de Voivres concernant la compétence enfance-jeunesse.

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DESLANDES Patrick, M. DECARPES Gérard, Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. BODEREAU Emmanuel, Mme GASNIER Séverine, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GUILLOU Laurence, M. FREULON Jean-Noël.

Etaient absents excusés :

M. LAMARGOT Laurent, M. GUEHERY Alain, Mme GOURDIN Séverine, Mme DUPUY Katia,

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Laurence.

Pouvoirs :

M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
M. GUEHERY Alain a donné pouvoir à M. PAUZAT Laurent.
Mme GOURDIN Séverine a donné pouvoir à Mme SURUT Brigitte.

Le procès-verbal du 25 mars 2019 n'appelant aucune observation, est adopté par 19 présents dont pouvoirs. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

Débat avec M. FRANCO Emmanuel, président de la Communauté de Communes du Val de Sarthe sur ses orientations générales et fiscales.

Le président Emmanuel FRANCO nous a exposé les nouveaux besoins de financement de la Communauté de Communes du Val de Sarthe compte tenu des nombreuses compétences qu'elle exerce.

Par quel biais satisfaire ces financements :

Taxe d'aménagement, taxe additionnelle sur le foncier bâti, taxe d'habitation.... ?

Des propositions seront faites pour le budget 2020.

Cela a été l'occasion de passer en revue toutes les missions et services de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Monsieur FRANCO a répondu du mieux qu'il a pu aux nombreuses questions.

Ce débat franc et cordial à durée plus de deux heures.

Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Rapport de la CLECT sur l'attribution de la Commune de Voivres concernant la compétence enfance-jeunesse.

Délibération 2019-

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 14 février 2019 de la Communauté de Communes du Val de Sarthe concernant les Finances – Attribution de compensation – Commune de Voivres lès-le Mans – Correction pour les compétences enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable pour réduire :

- L'attribution de compensation de la Commune de Voivres lès-le-Mans d'un montant de 8 592.38 € permettant d'assurer la neutralité du transfert de charges à la date du transfert. Conformément au rapport de la C.L.E.C.T. du 8 novembre 2018.
- Réduire l'attribution de compensation de la Commune de Voivres les-le-Mans en 2019 d'un montant de 11 456.51 € (8 592.38 € + 2 864.13 € 1/3 de 2018), vu la dénonciation de la convention intervenue au 1^{er} septembre 2018.

VOTE : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h30